



Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20241217078 – Virement de crédit n° 1 dans le cadre de la fongibilité des crédits M57 au budget principal 2024 de la Commune pour soutien à la population de Mayotte

Le mardi 17 décembre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 12 décembre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Robert JASSEREAU ayant donné procuration à Armel BRIAND, Stéphanie PACHIS, Excusée.

Le Conseil Municipal désigne Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Vu le référentiel M57 ;

Vu la Délibération n° 20240410032 en date du 10 avril 2024 autorisant Monsieur le Maire à procéder, au cours de l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, fonctionnement et Investissement ;

Considérant que les prévisions de dépenses concernant le budget principal 2024 de la Commune nécessitent d'être modifiées par virements de crédits entre chapitres pour tenir compte de corrections rendues nécessaires par des sur ou des sous-évaluations ;

Considérant que la forme de ces décisions budgétaires est libre et qu'il n'existe pas de format type ;

Considérant que le montant de dépenses réelles d'investissement du budget principal 2024 de la Commune est de 2.154.607,00 € et que le montant de dépenses réelles de fonctionnement de ce même budget est de 1.802.893,80 € ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits afin de financer le soutien à l'aide humanitaire d'urgence à apporter à la population de Mayotte, tragiquement frappée par le cyclone Chido ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Procéder au virement de crédits suivant :

Chapitre / Opération	Compte	Montant
FONCTIONNEMENT DÉPENSES		0 €
011 charges à caractère général	60612 Énergie – Électricité	- 3 000 €
65 Autres charges de gestion courante	65748 Subv. Fonct. autres personnes Droit privé	3 000 €

Ainsi fait à Vinça, le mardi 17 décembre 2024



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 066-216602300-20241217-202412170780-BF